

Décision

Générale

colonial

Décision n° 516 décision n° 516 du 2 mai 1960

n° 516

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 mai 1960

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1960

Date du numéro
31 mai 1960

TEXTE INTÉGRAL

La carrière administrative des agents intégrés dans les cadres jockaux pour compter du 1^e janvier 1954, est reconstituée comme suit : M. Mahamoud Youssouf, Expéditionnaire d'Administration du cadre local en service au Cercle de Tadjourah : 1-1-54 — Exp. d'Adm, 2° cl, 1^{er} échel. Maj. d'anc. conservée : Loi 1951 : 1 an 9 mois 15 jours – Loi 1952 : 1 mois 24 jours. 1-1-55 — Exp. d'Adm, 2° cl, 2° échel. Maj. d'anc. conservée : 11 mois 9 jours. 22-1-56 — Exp. d'Adme, 2° cl, 3° échel. 22-1-57 — Exp. d'Adm, 1^{re} cl. 1^{er} échel. 22-1-59 — Exp. d'Adm, 1^{re} cl, 2° échel. M. Ahmed Liban, Agent technique des Postes et. Télécommunications du cadre local : 1-1-54 — Agent Tech. des P. et T., 2° cl., 1^{er} éch. Maj. d'anc. : Loi 1951 : 1 an 2 mois 19 jours – Loi 1952 : 1 mois 24 jours. 1-1-55 — Exp. d'Adm., 2° cl, 2° échel. Maj. d'anc. conservée : 11 mois 9 jours. 22-1-56 — Exp. d'Adme, 2° cl, 3° échel. 22-1-57 — Exp. d'Adm., 1^{re} cl, 1^{er} échel. 22-1-59 — Exp. d'Adm, 1^{re} cl, 2° échel. M. Ahmed Liban, Agent technique des Postes et Télécommunications du cadre local

- 1-1-54 — Agent Tech. des P. et T., 2° cl., 1^{er} éch. Maj. d'anc. : Loi 1951 : 1 an 2 mois 19 jours – Loi 1952 : 1 mois 23 jours. 1-1-55 — Agent Tech. des P. et T., 2° cl., 2° éch. Maj. d'anc. conservée : 4 mois 12 jours. 19-8-56 — Agent Tech. des P. et T., 2° cl., 3° échel. Mai. d'anc. épuisée. 19-8-57 — Agent Tech. des P. et T., 1^{er} cl, 1^{er} échel. 19-8-59 — Agent Tech. des P. et T, 1^{re} cl, 2° échel. M. Isman Doubet, Agent de Contrôle et de Perception du cadre local (C.D.) : 1-1-54 — Agent de Contr. et de Percep., 3° cl., 1^{er} échel., anc. civ. 6 mois. Mai. d'anc. cons. : Loi 1951 : 1 an 7 mois 2 jours – Loi 1952 : 1 mois 23 jours. Classé Agent de Contrôle et de Perception de 3° cl., 2° échel., anc. civ. épuisée, Maj. d'anc. conservée : 2 mois 25 jours. 5-10-55 — Agent de Contr. et de Percep. de 3° cl, 3° éch. Toutes maj. d'anc. épuisées. 5-10-56 — Agent de Contr. et de Percep. de 2° cl, 1^{er} échel. 5-10-58 — Agent de Contr. et de Percep. de 2° cl., 2° échel. M. Mohamed Bourhan, Agent de Contrôle et de Perception du cadre local (C.D.) : 1-1-54 — Agent de Contr. et de Percep. de 3° cl, 1^{er} échel. Anc. civ. 1 an 6 mois. Maj. d'anc. 3 mois 19 jours. 11-3-54 – Agent dé Contr. et de Percep. de 3° cl., 2° échel. Anc. civ et maj. d'anc. épuisées. 11-3-56 — Agent de Contr. et de Percep. de 3° cl, 3° échel. 11-3-57 — Agent de Contr. et de Percep. de 2° cl., 1^{er} échel. 11-3-59 — Agent de Contr. et de Percep. de 2° cl., 2° échel, RSMC : 2 ans 10 mois 27 jours. M. Abdi Hayane, Agent de Contrôle et de Perception du cadre local (C:D.) : 1-1-54 — Agent de Contr. et de Percep. de 3° cl., 1^e échel. Maj. d'anc. 4 mois 20 jours. 11-8-57 — Agent de Contr. et de Percep. de 3° cl, 3° échel. 1-7-59 — Agent de Contr. et de Percep. de 2° cl. 1^e échel. RSMC : 2 ans 10 mois. : M. Meïdel Bileh, Agent de Police du cadre local (Sûreté) : 1-1-54 — Agent de Police de 2° cl, 2° échel. Maj. d'anc. 6 mois 3 jours. 28-6-55 — Agent de Police de 2° cl, 3° échel Maj. d'anc. épuisée. 28-6-56 — Agent de Police de 1^{re} cl., 1^{er} échel. 28-6-58 — Agent de Police de 1^{re} cl., 2° échel. 28-6-60 — Agent de Police de 1^{re} cl., 3° échel M. Obsieh Nour, Chauffeur du cadre local en service au Cercle de Djibouti (Voirie) : 1-1-54 — Chauffeur stagiaire. 1-1-55 — Chauffeur de 2° cl, 1^e échel. Anc. civ. 1 an, Maj. d'anc. 2 mois 29 jours. 2-10-55 — Chauffeur de 2° cl, 2° échel. Anc. civ. et maj. d'anc. épuisées. 2-10-57 — Chauffeur de 2° cl, 3° échel. 2-10-58 — Chauffeur de 1^{er} cl, 1^e échel. RSMC : 4 ans 2 mois 29 jours. 1-1-60 — Chauffeur de 1^{er} cl, 2° échel. RSMC : 3 ans 5 mois 28 jours. M. Ali Bobe, Planton du cadre local en service au Cercle d'Ali-Sabieh : 1-1-54 —

Planton de 3° cl., 3° échel. Anc. civ. 1 an. Maj. d'anc. 1 an 4 mois 4 jours. Classé Planton de 2° cl, 1er échel. anc. civ. épuisée. Maj. d'anc. conservée 4 mois 4 jours. 27-8-55 — Planton de 2° cl, 2° échel. Maj. d'anc. épuisée. 27-8-57 — Planton de 2° cl, 3° échel. 27-8-58 — Planton de 1° cl, 1er échel., M. Waiss Egueh, Planton du cadre local. en service au Cercle de Dikhil : 1-1-54 — Planton de 3° cl, 3° échel., anc. civ. 1 an. Mai. d'anc. 6 mois 15 jours. 16-6-54 — Planton de 2° cl, 1er échel., anc. civ et maj. d'anc.épuisées. 16-6-56 — Planton de 2° cl, 2° échel. 16-6-58 — Planton de 2° cl, 3° échel. 16-6-59 — Planton de 1re cl, 1er échel. M. Ismail Doubad Guelle, Planton du cadre local en service aux C. D. : 1-1-54 — Planton de 3° cl, 3° échel. Maj. d'anc. 1 an 3 mois 13 jours. 1-1-55 — Planton de 2° cl, 1er échel. Maj. d'anc. conservée 3 mois 13 jours. 18-9-56 — Planton de 2° cl, 2° échel. 18-9-58 — Planton de 2° cl, 3° échel. 18-9-59 — Planton de 1er cl., 1er échel. M. Mouhoumed Gouled Fine, Planton du cadre local en service détaché à l'Office des Postes et Télécommunications : 1-1-54 — Planton stagiaire. 1-1-55 — Planton de 3e el., 1méchel. Anc. civ 1 an. Maj. d'anc.6 mois. 1-7-55 — Planton de 3° cl, 2° échel. Anc. civ. et maj. anc.épuisées. 1-1-57 — Planton de 3° cl, 3° échel. RSM conservés : 3 ans 6 mois 27 jours. 1-1-58 — Planton de 2° cl, 1er échel. RSM conservée : 3 ans 6 mois 27 jours. 1-7-58 — Planton de 2° cl., 2° échel. RSMC : 2 ans 27 jours. 1-7-59 — Planton de 22 cl, 3° échel. RSMC : 1 an 27 jours. 1-7-60 — Inscrit au tableau d'avancement pour le grade de Planton de 13 cl, 1er échel. RSMC : 1 an 27 jours. M. Aidid Yacin, Planton du cadre local en service détaché à l'Office des Postes-et Télécommunications : 1-1-54 — Planton stagiaire. 1-1-55 — Planton de 3° cl, 1er échel. Anc. civ. 1 an Maj. d'anc. 5 mois 18 jours. RSMC : 2 ans 8 mois 26 jours. Classé Planton de 3° cl., 2° échel. Anc. civ. et maj: d'anc. épuisées. RSMC : 2 ans 2 mois 14 jours. 1-1-56 — Planton de 3° cl, 3° échel. RSMC : 1 an 2 mois 14 jours. 1-1-57 — Planton de 2° cl, 1re échel, RSMC : 1 an 2 mois 14 jours. 1-1-58 — Planton de 2° cl, 2° échel. RSMC : 2 mois 14 jours. 19-10-59 — Planton de 2° cl, 3° échel. RSMC : épuisés. 19-10-60 — Inscrit au tableau d'avancement pour le grade de Planton de 1re cl, 1er échel.